

# conseil municipal - 9 octobre 2009

## > Raon, étape du Tour de Lorraine le 21 mai 2010 (cyclisme)

Le 9 octobre 2009, le Conseil Municipal réuni au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, a pris les décisions suivantes :

### La Poste

. vote d'une motion en faveur du service public postal, contre la privatisation de La Poste,

### budget - finances

- . accord donné pour que notre Ville soit une étape du prochain tour de Lorraine cycliste professionnel (le 21 mai 2010), moyennant une subvention à verser de 3 000 € ;
- . attribution d'une subvention d'équipement de 610 € au Club Vosgien pour sa nouvelle section d'initiation à l'escalade sur mur ;
- . octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'A.A.P.P.M.A. «*Les Amis de la Gaule*», qui a fêté son centenaire en juillet dernier ;
- . allocation d'une subvention spécifique de 3 317 € à l'O.M.S. pour l'organisation des activités péri-scolaires 2008-2009 ;
- . renouvellement de la subvention de communication pour le car de l'U.S.R., soit la même somme de 2 250 € pour l'année 2009 ;
- . prolongation pour 6 mois d'un placement de 400 000 € provenant de la promesse de vente à la Carrière de Trapp ;
- . admission en non valeur d'une somme totale de 7 709,33 €, irrécouvrable suite à la liquidation «*d'Études et Chantiers Lorraine*». Cette somme avait été provisionnée. La provision est reprise ;
- . admission en non valeur de 76,80 € dus pour des repas à la cantine ;

### domaine public

- . acquisition de 2 ha 86 de terrains en nature de bois, attenants à «*la Côte du Château*» et cadastrés section A n°60 et 567. Le propriétaire est d'accord pour les vendre au prix de 21 000 € ;
- . projet d'implantation d'un pylône écosite par «*Orange*» sur la parcel-

le communale cadastrée section C n°1612 sise à la Sapinière. Le projet de bail à intervenir a une durée de 12 ans, le prix du loyer étant de 3 500 €/an (revalorisable de 2% chaque année) dès l'ouverture du chantier ;

### marchés - travaux

- . avis favorable concernant la demande d'autorisation portant sur les périmètres de protection des captages (les enquêtes publiques se sont déroulées dernièrement) ;
- . application de 7 500 € HT de pénalités de retard à l'entreprise S.N.M. du Thillot, titulaire du lot 3 (menuiserie aluminium) des travaux de construction du nouvel Office de Tourisme ;
- . passation d'une convention de suivi de l'archivage avec la nouvelle société Codexia de Strasbourg : le coût de la vacation journalière est de 430 € HT ;

### administration générale

- . mise en place d'une aide aux familles qui utilisent le nouveau service municipal périscolaire géré par «*Relais*» : il s'agit de prendre en charge le surcoût de l'heure au-delà de 1 € afin que les familles ne payent que 1 €. Cette aide est subventionnable par la C.A.F. ;
- . adhésion à l'Association du Massif Vosgien, la cotisation étant de 60 € ;
- . suite à réussites au concours correspondant > création de 4 emplois à temps plein d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe en lieu et place de 4 adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe ;
- . acceptation que l'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe travaille à 80% ;
- . présentation du compte-rendu annuel d'activités de la concession gaz en 2008 : celui-ci est consultable en Mairie ;
- . avis sur le taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2008 : le Préfet propose une indemnité majorée égale à la dotation unitaire de l'État (2 751 € par an), d'où une indemnité de base de 2 200,80 € par an ;
- . pour information > ordonnance de la Chambre Régionale des Comptes

de Lorraine déchargeant les comptes du Trésor de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2007 ;

### intercommunalité

- . communication du rapport d'activités 2008 de la CCVP ;
- . adoption de la modification des statuts (articles 9 et 10) du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges : celle-ci est consultable en Mairie ;

### décisions

- décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- . attribution des marchés à procédure adaptée (MAPA) pour l'aménagement des locaux pour l'association «*Relais*» au 13, rue Pasteur, le total des 6 lots s'élevant à 50 881,14 € HT,
- . attribution d'un MAPA pour fourniture et pose de maisonnettes sur les aires de jeux des écoles au prix de 19 882 € HT,
- . attribution d'un MAPA pour l'acquisition d'une scène mobile d'un coût de 20 066,89 € HT, et d'un autre MAPA pour la réfection de la couverture en verre de la serre au prix de 18 831 € HT,
- . attribution de MAPA pour la réalisation des travaux dans les écoles,
- . paiement de dépenses imprévues d'investissement pour 2 104,91 €,
- . attribution d'un MAPA pour la vérification, la fourniture et la maintenance des matériels d'incendie sur 3 ans, au prix de 9 559,43 € HT / an,
- . renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 23 biens,
- . attribution des prix du concours 2009 des maisons fleuries,
- . passation d'avenants pour les lots 1, 4 et 6 des travaux d'aménagement des locaux pour l'association «*Relais*» (+ 3 505,02 € HT),
- . passation d'avenants pour les travaux de voirie rues du 8 mai et du Maréchal Juin (+ 35 097,80 € HT) et pour les travaux dans les écoles (+ 2 269,11 € HT pour le lot 3, électricité).